

CRI 3415

Été 2020

**Mesures pénales communautaires**  
**Trajectoires pénales: encadrement en communauté**

**Cours n en ligne**

Les mardi de 9h à 17h

9h00- 12h00 : partie théorique

13h00 - 17h00 : partie pratique

Marion Vacheret

[marion.vacheret@umontreal.ca](mailto:marion.vacheret@umontreal.ca)

### Descripteur du cours

Analyse des différentes mesures de suivi et d'encadrement dans la communauté pour des populations pénales, de leurs enjeux et limites dans le cadre de leur mise en oeuvre.

### Objectifs du cours

#### *Objectifs généraux*

Ce cours a pour objectifs de permettre aux étudiantEs d'acquérir une bonne connaissance du suivi des personnes condamnées à une mesure judiciaire non carcérale ou à une mesure d'encadrement à la suite d'une peine de détention.

#### *Objectifs spécifiques*

- **Connaitre** les différentes **mesures** et **organismes** d'encadrement dans la collectivité pour des personnes judiciairisées, et **réfléchir à leur rôle et place** dans l'archipel pénal et dans la société canadienne actuelle
- **Connaitre** les **critères décisionnels** d'octroi et de suivi de ces mesures,
- **Approfondir le rôle** des différents **agents** intervenants dans ce processus d'octroi et de suivi et connaitre **les stratégies d'intervention** mises en place dans le cadre de ce suivi.
- **Réfléchir au vécu et à la trajectoire pénale** des personnes soumises à des mesures d'encadrement dans la collectivité.

### Approches pédagogiques

L'acquisition des connaissances se fera à partir d'exposés théoriques magistraux, de discussions en classe autour de textes, de documents visuels, de cas pratiques et de travaux en sous-groupe pendant le cours.

Il s'agit d'un cours d'été intensif. Les journées (9h00 – 17h30) seront divisées en 2 modalités différentes :

- Les matinées serviront à la présentation du contenu théorique (exposés magistraux de l'enseignante pré enregistrés, textes en lecture obligatoires et documents complémentaires).
  - Ce contenu sera déposé sur Studium le vendredi de la semaine précédente
- Les après-midi seront consacrées à des échanges avec l'enseignante et à travaux pratiques qui seront évalués.
  - Une partie de ces après-midi permettra à l'enseignante de reprendre les éléments centraux de la théorie et de répondre aux question des étudiants
  - L'autre partie de ces après-midi sera consacrée à des travaux pratiques d'équipe

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### Outils d'évaluation

Les apprentissages seront évalués à partir de 2 modalités :

- **5 Ateliers réalisés en équipe** (2 à 4 personnes selon le nombre d'étudiants inscrits) réalisés et présentés en ligne et remis par écrit à l'enseignante le jour de l'atelier. (8% par atelier - **total 40% des points**)
- **1 travail écrit individuel remis en fin de session** (remise le mardi 23 juin avant midi). **60% des points**

### Présentation des travaux

Documents annexés sur STUDIUM

### Barème de notation

#### Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

*Déroulement du cours*

<p><b>Mardi 19 mai</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Sociohistoire des mesures pénales communautaires</b></p> <p><i>En accès libre préalable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>9h00-12h00</b> : Histoire, origines, développement et objectifs du recours au communautaire dans le système pénal <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exposé magistral pré-enregistré.</li> <li>○ Documents complémentaires <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt sur studium le vendredi 15 mai</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>En direct</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>13h00- 14h15</b> : Définitions des concepts de base, le communautaire et les mesures pénales communautaires ; Les lois et les intervenants <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation en ligne.</li> <li>○ Échanges et réponses aux questions</li> </ul> </li> <li>○ <b>14h15-17h00. Atelier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Visionnement d'un documentaire (de prison en prison ou Convict)</li> <li>○ Débats autour de questions sur le documentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Que peut faire le communautaire pour répondre à de telles problématiques? La prison est-elle utile? Pourquoi ces personnes ont-elles été condamnées à une peine d'emprisonnement? En quoi l'évolution des politiques pénales permet de penser que nous trouvons de plus en plus de personnes avec de telles profils en prison?</i></li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mardi 26 mai</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>La décision judiciaire (1). Des mesures en lieu et place de la détention</b></p> <p><i>En accès libre préalable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>9h00-12h00.</b> Les peines dites communautaires. (L'ordonnance de probation, les travaux communautaires, l'amende, les travaux compensatoires, l'ordonnance d'emprisonnement avec sursis) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exposé magistral pré-enregistré.</li> <li>○ Documents complémentaires <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt sur studium le vendredi 22 mai</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>En direct</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>13h00- 14h15.</b> Enjeux associés aux différentes peines communautaires (pour qui, pourquoi; Recours, profils des condamnés, implications <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation en ligne.</li> <li>○ Échanges et réponses aux questions</li> </ul> </li> <li>○ <b>14h15-17h00. Atelier <u>évalué</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse en équipes de différentes décisions judiciaires</li> <li>○ Présentation par équipe des cas et mise en lumière du raisonnement judiciaire derrière l'imposition d'une sentence.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Mardi 2 juin</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>La décision judiciaire (2). Enjeux et fondements. L'éclairage à la cour</b></p> <p><i>En accès libre préalable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>9h00-12h00.</b> Processus pénal et principes de détermination de la peine Les rapports présentenciels : objectifs, contenu et usages             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exposé magistral pré-enregistré.</li> <li>○ Documents complémentaires                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt sur studium le vendredi 29 mai</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>En direct</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>13h00- 14h15 :</b> Le rôle du criminologue dans le prononcé de la peine. Le cas particulier des rapports Gladu             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation en ligne.</li> <li>○ Échanges et réponses aux questions</li> </ul> </li> <li>○ <b>14h15-17h00. Atelier <u>évalué</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse en équipe de différents rapports présentenciels</li> <li>○ Présentation par équipe des cas et mise en lumière du raisonnement du criminologue et de ses implications sur le suivi judiciaire</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mardi 9 juin</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Les mesures de libérations anticipées et la libération d'office avec surveillance</b></p> <p><i>En accès libre préalable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>9h00-12h00.</b> Les mesures de libération anticipée, histoire et processus.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exposé magistral pré-enregistré.</li> <li>○ Documents complémentaires                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt sur studium le vendredi 5 juin</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>En direct</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>13h00- 14h15 :</b> La préparation et la décision de la libération conditionnelle : critères d'octroi.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation en ligne.</li> <li>○ Échanges et réponses aux questions</li> </ul> </li> <li>○ <b>14h15-17h00. Atelier <u>évalué</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse en équipe de différentes décisions de libération conditionnelles</li> <li>○ Présentation par équipe des cas et mise en lumière du raisonnement des commissaires derrière la décision prise.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Mardi 16 juin</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Stratégies de suivi et travail de l'intervenant. Défis et enjeux</b></p> <p><i>En accès libre préalable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>9h00-12h00.</b> Les modalités et conditions de suivis. Les mesures de surveillance et les mesures d'aide. Le syndrome pas dans ma cour. La notion de risque assumable             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exposé magistral pré-enregistré.</li> <li>○ Documents complémentaires                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt sur studium le vendredi 12 juin</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>En direct</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>13h00- 14h15 :</b> Rôle et travail des agents de suivi après une détention, stratégies d'intervention et alliance thérapeutique             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation en ligne.</li> <li>○ Échanges et réponses aux questions</li> </ul> </li> <li>○ <b>14h15-17h00. Atelier <u>évalué</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse en équipe de dossiers et de plans de sortie</li> <li>○ Présentation par équipe des cas et mise en lumière du raisonnement des intervenants au dossier. Quelle est la part de l'aide et quelle est la part du contrôle dans les mesures imposées?</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mardi 23 juin</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Trajectoire pénale et expérience des justiciables</b> <b>Conclusion du cours</b></p> <p><i>En accès libre préalable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>9h00-12h00.</b> Visionnement d'un documentaire.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 ou 4 épisodes de : à deux pas de la liberté.</li> <li>○ Documents complémentaires                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt sur studium le vendredi 19 juin</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><i>En direct</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>13h00- 15h15 : Atelier <u>évalué</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travail en équipe sur les épisodes visionnés                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comparer les expériences de 2 personnages de la série. Mettre en lumière les défis auquel chacun est confronté</li> </ul> </li> <li>○ Présentation par équipe des cas</li> </ul> </li> <li>○ <b>15h15-16h30.</b> L'expérience des justiciables suivis dans la communauté. Défis et enjeux             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation en ligne.</li> <li>○ Échanges et réponses aux questions</li> </ul> </li> <li>○ <b>16h30-17h00. Conclusion du cours</b></li> </ul>

**Renseignements utiles**

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

---

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la professeure. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

---

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

---

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20-%20ENVOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la professeure. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : [https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

### ***Évaluation du cours***

---

Celle-ci aura lieu durant la semaine du 22 juin 2020.. En permettant un retour sur la formation des étudiants, l'évaluation favorise une amélioration des contenus transmis. Il est donc essentiel que tous les étudiants y participent en respect de l'enseignant. [www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez).